

Motion du 25 février 2008 de Mme Salika Wenger, MM. Christian Zaugg, Gérard Deshusses, Mme Nicole Valiquer Grecuccio et M. Mathias Buschbeck: «Pour la création d'un recueil systématique des règlements de la Ville de Genève».

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'activité et la gestion de la Ville de Genève font l'objet de nombreux règlements dont la plupart émanent du Conseil administratif;
- que, en absence d'un recueil systématique de ces règlements, leur accessibilité par le public est très difficile;
- que le personnel de l'administration municipale a, lui-même, des difficultés pour s'y retrouver;
- que la Ville de Genève a quarante ans de retard par rapport au Canton, qui a répertorié l'ensemble des lois et règlements du Grand Conseil et du Conseil d'Etat dans des classeurs faciles à mettre à jour;
- que la législation cantonale fait l'objet, depuis lors, d'un site internet permettant d'accéder à tout l'ensemble de cette législation avec une très grande facilité;
- qu'il convient que la Ville de Genève élabore un tel recueil systématique de la «législation» municipale;
- que ce travail est, semble-t-il, en cours, mais loin d'aboutir;
- qu'il convient d'engager un-e juriste temporaire se consacrant uniquement à cette tâche afin, d'une part, de répertorier l'ensemble des règlements et arrêtés municipaux de portée générale et, d'autre part, de les classer en fonction de leur matière;
- que, dans un second stade, il faudra examiner quels sont les domaines dont les éléments essentiels devraient faire l'objet de règlements adoptés par le Conseil municipal;
- que la répartition des compétences en matière de réglementation entre le Conseil administratif et le Conseil municipal, dont la suprématie relève du Conseil administratif, est surannée;
- que cette délégation de compétences accordée à l'exécutif ne correspond pas au principe démocratique en vertu duquel il appartient au pouvoir législatif d'adopter les mesures juridiques de portée générale,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

1. répertorier l'ensemble des règlements et arrêtés municipaux de portée générale;
2. les classer dans un recueil systématique, comparable à celui de l'Etat de Genève;
3. reproduire ce recueil sur le site internet de la Ville de Genève;
4. examiner quels principes relevant de ces règlements devraient faire l'objet de règlements soumis à l'approbation du Conseil municipal.